



Charte de l'AiSBL « Les Bâisseurs Accueillants un Chantier Participatif »

Définition: Un chantier participatif est une proposition claire d'un Bâisseur accueillant à réaliser un travail défini, ce travail ayant un intérêt écologique et pédagogique, il se différencie d'un chantier qui pourrait s'organiser de manière informelle.

Engagements communs

Nous nous engageons dans notre acte de rénovation/construction :

1. Nous, **Signataires de la charte Chantiers participatifs : « Les Bâisseurs Accueillants un Chantier Participatif »**, exprimons notre choix de respecter, dans l'élaboration de notre habitat/projet : l'environnement, la santé des êtres humains, les relations entre eux et avec la nature, et de partager dans l'acte de bâtir nos richesses et compétences par le biais de l'entraide et des échanges. Nous nous engageons à être en ordre de RC familiale et de mutuelle pour la sérénité de tous.
2. **Nous nous inscrivons dans une démarche d'écobioconstruction telle que la décrit la charte de l'écobioconstruction de Nature & Progrès. La priorité est donnée à la rénovation du bâti existant.**
3. à préserver et favoriser l'environnement par le choix de techniques et de matériaux privilégiant les ressources naturelles, locales et de faibles incidences sur l'écosystème et la biodiversité.
4. à préserver et favoriser la santé des êtres humains par l'utilisation de matériaux sains et de toutes techniques bioclimatiques améliorant les principes d'espace, de lumière et de bien-être.
5. à organiser nos chantiers comme des lieux d'échanges multiples dans l'esprit de l'entraide et du partage du savoir.
6. à privilégier une ouverture d'esprit constructive dans nos relations aux autres participants et à respecter les choix de chacun.

Engagements Propres à chaque parties

Nous, **AiSBL Les Bâisseurs Accueillants**, nous nous engageons:

7. à poser un cadre légal aux chantiers participatifs

Nous, **Participants aux chantiers participatifs**, nous nous engageons lors de nos participations aux chantiers :

8. à respecter les consignes de sécurité données par l'autoconstructeur et/ou le professionnel présent.
9. à respecter les périodes dévolues à l'activité chantier et celles privilégiant l'échange.
10. à nous munir des outils manuels et des vêtements de protection nécessaires aux travaux exécutés.

Nous, **Bâisseurs Accueillants**, nous nous engageons :

11. à sécuriser nos chantiers selon les recommandations de l'architecte et/ou du coordinateur sécurité-chantier lors de l'accueil de bénévoles, et à en informer les participants au chantier.
12. à garantir que chaque bénévole présent soit assuré dans le cadre de sa participation au chantier (RC et autres), et que le suivi administratif soit parfaitement en ordre (Ordre de Mission).
13. à nous faire accompagner par un référent technique (bénévole ou professionnel) lors des phases de travaux, ouvertes aux participants.
14. à organiser l'emploi du temps entre les périodes dévolues à l'activité chantier et celles privilégiant l'échange d'informations et de savoir-faire.
15. à permettre à chacun de participer en fonction de ses compétences.
16. à fournir les jours J, en ayant suffisamment anticipé, les matériaux et les outils nécessaires aux travaux, ainsi qu'à équiper nos chantiers de conditions favorables à la vie et à l'hygiène des bénévoles (abri, toilette, point d'eau).
17. à organiser les repas et l'hébergement éventuel des participants
18. à participer activement au bon déroulement du chantier participatif
19. à refuser l'accès au chantier à toute personne ne respectant pas la présente Charte et/ou dont l'état nous semblerait inapproprié (blessure, maladie, fatigue, ébriété, ...)

20. à partager les éventuels documents techniques ou photographiques utiles à la diffusion des expériences et savoir-faire développés sur le chantier moyennant r

Nous, **professionnels de l'écobioconstruction encadrant le chantier**, nous nous engageons:

21. à travailler dans un cadre sécurisé, conformément aux règles de l'art, aux règles administratives, et aux attentes de l'accueillant / autoconstructeur.

22. à partager gratuitement nos connaissances et nos savoirs avec tous les membres présents sur les chantiers.

23. à faire participer chacun en fonction de ses compétences.

24. à mettre en valeur l'ingéniosité et la richesse de chaque individu.

25. à ne pas conseiller en dehors de nos attributions, connaissances et expériences.

26. à respecter que le chantier sera uniquement exécuté par des bénévoles de l'AiSBL, des salariés ou/et des indépendants.

27. à couvrir aussi les bénévoles pour les dégâts qu'ils pourraient occasionner à des tiers dans le cadre de leurs activités sur le chantier via notre RC professionnelle.

Nota Bene : En cas de chantier non conforme à cette charte, le président se réserve le droit de ne pas engager la responsabilité de l'AISBL *Les Bâisseurs Accueillants un Chantier Participatif* dans la tenue du chantier.

Sources :

Cette Charte des chantiers participatifs est librement inspirée des chartes des Compaignons (France) et de l'Association pour la Promotion de l'Autoconstruction et de l'Habitat Écologique (APACHE, France).